

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade](#)[Collection 1592 - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Jean Pillehotte](#)[Item 1592 - Jean Pillehotte - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Castelnaudary](#)

1592 - Jean Pillehotte - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Castelnaudary

Auteurs : Granada, Luis de

Description matérielle de l'exemplaire

Format 16°

Pages de l'exemplaire

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

28 Fichier(s)

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_1159

Titre long LE THRESOR || ET ABREGE' DE || TOVTES LES OEUVRES || SPIRITUELLES DV REVE- || rend P. F. Louys de Grenade, Reli- || jeux de l'Ordre de saint Domini- || que: Diuisé en six parties. || Mis d'Espagnol, en François par GA- || BRIEL CHAPPVIS, || Tourengneau. || [Device: roundel with IHS] || A LYON. || PAR IEAN PILLEHOTTE || à l'enseigne du Nom || de IESVS. || [-] || M. D. [X] CII. || Par commandement des Superieurs.

Imprimeur(s)-libraire(s) Pillehotte, Jean

Date 1592

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et cote Castelnaudary (Fr), Médiathèque Georges Canguilhem, Magasin fonds patrimonial, F.A. D 3111

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation [Les Médiathèques de Castelnaudary Lauragais Audois](#)

Sources de la numérisation Médiathèque Georges Canguilhem - Castelnaudary

Type de numérisation Numérisation partielle

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscritesSeule la page de titre possède une annotation manuscrite.

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

RemerciementsNous remercions Emmanuelle Massart (directrice du réseau intercommunal de lecture publique, médiathèque Georges Canguilhem, Castelnaudary) pour son obligeance.

Droits

- Image(s) : Médiathèque Georges Canguilhem - Castelnaudary
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Granada, Luis de, 1592 - Jean Pillehotte - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Castelnaudary, 1592

Anne Réach-Ngô (UHA, IUUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/1159>

Copier

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 19/10/2016 Dernière modification le 10/09/2024

F. a. D
3111

LE THRESOR

ET ABREGE' DE
TOVTES LES OEUVRES
SPIRITUELLES DV REVE-
rend P. F. Louys de Grenade, Reli-
gieux de l'Ordre de saint Domini-
que: Dinisé en six parties,

Mis d'Espagnol, en François par GA-
BRIEL CHAPPUIS,
Tourengeau.

Jehan Salomon Le Cader



A LYON.

PAR JEAN PILLEHOTTE
à l'enseigne du Nom
de IESVS.

M. D. CII.

Par commandement des Supérieurs.



A NOBLE ET VERTVEUX

*Pierre de la Motte, Chanoine de l'Eglise
Cathedrale nostre Dame de Paris, Sei-
gneur de saint Pris, & premier valet de
Chambre ordinaire du Roy.*



MONSIEUR combien que
ie sache que vous estes
vrayment de ceux (rars
pour le iourd'huy) lesquels
suyuant le propos d'Aufone,

Tu bene siquid agas, non meminisse decet,
Oublient le plaisir qu'ils ont fait à un
autre, de maniere que me sentant vo-
stre obligé par la courtoisie, de laquel-
le vous auez usé en mon endroit, &
que naturellement vous pratiquez en-
uers toutes personnes, veu que vous
plongez les plaisirs que vous faites au
fleuve de Lethé, on pourroit penser que
ie n'auois que faire de vous faire res-
souvenir de ce que vous auez fait pour
moy; ce neantmoins il me souvient du
conseil de Chilon; qui dit qu'il faut a-
voir souuenance du bié & plaisir receu.

A 2

E P I T R E.

Et encore que le desir que vous avez eu
de mon profit n'ait reussi, ie serois
neantmoins digne d'estre mis au rang
des plus ingrats, si par quelque moyen,
ie ne m'efforçois de recognoistre en
partie, ceste vostre bonne volonté en-
uers moy, de laquelle ie feray, toute
ma vie aussi grand cas, que si le bien
que vous m'avez voulu & pourchas-
sé, me fust aduenu. Plaute dit celuy
est meschant & irraisonnable, lequel
sçait prendre le plaisir & ne le sçait ren-
dre: & Ciceron, que celuy auquel est
fait le plaisir en doit auoir souuenance:
car celuy est ingrat, dit le Comique
surnommé, lequel nie auoir receu le
plaisir qu'il a receu, ingrat dy-ie, celuy
qui le dissimule, ingrat derechef, qui
ne le rend, mais le plus ingrat de tous,
qui l'a mis en oubly. Vous me direz
parauenture en cet endroit, que le
plaisir ne se doit dire plaisir, duquel
l'on ne reçoit aucune vtilité, ou qui
n'est profitable. Sainct Ambroise, en
son troisieme liure des offices, dit,
neantmoins, que pour conferer un
plaisir, le cœur & la volonté opere plus
que le sens, & que la bienueillance est
de

de plus g
la possibili
pourquoy
finiment a
eu, que i
peine, i a
labeur, e
sance, co
quant à
pour le r
non indig
ce & sing
toutes les
vous ren
mandabl
Royalles
ses celest
re de vos
en cet Ab
rituelles
de Grena
le sçay b
que vous
duction,
labeurs,
vous me
suiure tou
profité p

F. a. D
3111

EPISTRE

de plus grand poids & efficace que la possibilité de la remuneration. C'est pourquoy, me recognoissant tenu infiniment au grand desir que vous auez eu, que i'eusse quelque salaire de ma peine, i'ay osé vous consacrer ce mien labeur, en signe de quelque recognoissance, combien qu'elle soit petite, quant à ce qui est du mien : mais pour le regard du subiect parauanture non indigne de vostre vertu, prudence & singuliere, pieté, laquelle entre toutes les vertuz qui reluisent en vous, vous rend merueilleusement recommandable, & laquelle au millieu des Royales grandeurs, desiruse des choses celestes & diuines, propre pasturere de vostre diuin esprit, trouueraicy en cet Abregé de toutes les œuures spirituelles de ce venerable religieux, Loïs de Grenade, de quoy se contenter. Je sçay bien, Monsieur, qu'aussi tost que vous auez veu ceste mienne traduction, vous louerez au moias mes labeurs, si l'industrie est petite, que vous me donnerez courage de poursuivre toujours & que si ie n'ay rien profité par le passé, par mes escrits

A 3

EPISTRE.

vouiez à la maïesté, la malice & in-
felicité du temps en a esté cause, vous
me direz, ce croy-ie bien, ce que dit
Senèque en vne sienne Epistre, qu'a-
pres vne mauuaise moisson, il faut se-
mer, & que souuent l'abondance &
fertilité d'une année rend & restitue
au double, ce qui s'estoit perdu par la
sterilité du terroir. Les mers se mode-
rent & temperent apres le naufrage:
& faut souuent essayer quel'euenement
incertain de la chose que l'on deman-
de, aduienne & succede quelques fois
selon nostre souhaict. Quant à moy,
mon bon Seigneur, encore que l'on
me vueille persuader, ce qui se trou-
ue pour la plus part veritable par l'or-
dinaire experience, que les ignorans
& ceux qui sont du tout inutiles, com-
me dit vn certain Docteur de l'Eglise,
sont auancez plustost que ceux qui le
meritent: que les richesses sont accu-
mulees aux richesses, & que person-
ne ne regarde le pauvre, & celuy qui
mendie la faueur des grands, pource
qu'au-iourd'huy on ne fait comme
Elisee, lequel emplissoit les vases vui-
des, & mettoit l'huile où il defailloit,
mais

EPISTRE
mais au contraire, que
des vases vuides, & ceux
sont suremplis, que les
terres forestis, & les
que l'eau est soustraite
terre seiche, & que l'on
n'en ont besoin, sont
ce que l'auouëray rou-
aons vn prince pour
Royales parties, per-
ces que l'on scauroit
tre quel qu'il soit, &
le malheur du siecle
iudite à ma plume, &
ture tant bien lime
qu'elle merite encore
d'une main vraiment
le scait dispenser &
ment, & laquelle
empeschee à reteni-
pieds ceste pauvre E-
chancelier, comme
s'estendra parauant
ayant bien assure se-
lement sur ceux qui
me elle fait iourne-
si sur les moindres
chent par leurs esc-

EPISTRE.

mais au contraire, que l'on ne fait cas
des vases vuides, & ceux qui sont pleins
sont suremplis, que les bois sont por-
tez és forests, & les eaux és mers,
que l'eau est soustraite & retiree de la
terre seiche, & que les fleuves, qui
n'en ont besoin, sont arrousez, si est
ce que j'auoüeray rousiours que nous
auons vn prince pourueu de toutes les
Royalles parties, perfections & gra-
ces que l'on scauroit remarquer en au-
tre quel qu'il soit, & que quand bien
le malheur du siecle n'auroit porté pre-
iudice à ma plume, elle n'est parauan-
ture tant bien limée, nette & polie,
qu'elle merite encore quelque biéfaict,
d'une main vraiment liberale, laquel-
le scait dispenser & donner avec iuge-
ment, & laquelle estant maintenant
empeschée à retenir fermement sur
pieds ceste pauvre France, qui semble
chancelier, comme proche de sa ruine,
s'estendra parauanture quelque iour,
ayant bien asseuré son Estat, non seu-
lement sur ceux qui le meritent, com-
me elle faict iournellement, mais aus-
si sur les moindres escriuans, qui tas-
chent par leurs escrits de decorer au-

F. a. D
311

EPISTRE.
cunemēt l'estat de la Republique Fran-
çoise. Et souz ceste esperance i'em-
ployeray tousiours mon petit talent,
pour le faire proffiter, & escriray Dieu
aydant, lequel ie prie,

MONSIEVR, vous continuer à
iamais la sainte grace, desirant auoir
part en la vostre. De Paris le 15. de Sep-
tembre, 1585.

Vostre tres-humble & obeissant seruiteur
GABRIEL CHAPPVYS,
Tourengeau.

TABLE
CHAPITRE

De la premi

LES pecheur
Dieu par l
te: & s'il
royent bi

ils trembleroyent vo
ils vivent A ceste c
de vie, en deuenans
royent deliurez &
des peines du peché
menace, s'ils ne s'ame

Le Chrestien doi
homme & chrestien
& soumis à la mor
de soy à l'autre mon
verra toutes les horr
douleurs que la mo
au pecheur icy & e
quoy les biens du

TABLE DES
CHAPITRES

De la premiere partie.

DES pecheurs se conuertissent à Dieu par le moyen de la crainte : & s'ils lisoyent & consideroyent bien l'escriture sainte, ils trembleroyent voyans le danger auquel ils vivent. A ceste cause ils changeroient de vie, en deuenans meilleurs. Et ainsi seroyent deliurez & exempts de la crainte des peines du peché, desquelles Dieu les menace, s'ils ne s'amendent. Chap. I. feuil. I.

Le Chrestien doit considerer qu'il est homme & chrestien, & pourtant subiect & soumis à la mort, & à rendre compte de soy à l'autre monde. A raison dequoy il verra toutes les horribles & insupportables douleurs que la mort & le peché donnent au pecheur icy & en l'autre monde. Parquoy les biens du corps, de la fortune,

A s

TABLE DES

Et toute faueur terrienn e ne peut appaiser
ce tresiuste courroux de Dieu contre le pe-
cheur.

Au iour du iugement l'on demandera
compte par le menu, au chrestien, de tout
ce qu'il a pensé & fait icy au monde: le
pecheur sera par la tres iuste sentence de
Dieu, precipité es perpetuelles afflictions,
pleurs & tenebres de la prison infernale.
Et pourtant attisé de la tres-ardente pe-
ne des tourmens, plein de rage & courroux
contre Dieu, & contre soy-mesme, reme-
morans tous les maux & les biens, qu'il aura
fait & laissé de faire. Parquoy quiconque
ne veut tomber en tant de maux, se doit ren-
ger à la penitence.

Chap. .f.17

Ceux qui auront aymé Dieu seront guer-
donnez en Paradis: gloire des bons: laquelle
soit entre les esleus, est neantmoins commu-
ne allegresse, pource que la charité parfaite
y est & Dieu par tout & en chacune chose.
Et pour ceste cause y est tout exercice sans
fin & sans interualle, à l'aymer & l'oïr.
Chap. 4 f.28

Les pecheurs ne se peuvent consoler es
peines d'enfer: car comme le sort des bons est
un bien vniuersel, qui comprend tous les
biens:

CH
biens: ainsi celi
vniuersel compr
ce que là seront
cheurs particul
tre selon les ma
aucune esperan
gement de peine
apres, infinies
Chap. 1 f. 41

Nous samme
uir & aymer l
à nous donnez
& par la grac
que nous esper
crainte de soi
benefices qu'il
est celuy des sa
est tresgrand
terre avec les
tion & salut
innocens. Poi
auons receu
gras enuers
travaux qu
tous pour n
Dieu ne
chose en ce r

CHAPITRES.

biens: ainssi celuy des meschans est vn mal
vniuersel comprenant tous les maux: pour
ce que là seront tourmentez les sens des pe-
cheurs particulièrement, l'un apres l'au-
tre selon les maux qu'ils auront faict, sans
aucune esperance de fin de temps, ny allege-
gement de peines: lesquelles seront eternelles,
aspres, infinies, cuisantes & continuelles.
Chap. 5. f. 41

Nous sommes grandement obligez de ser-
uir & aymer Dieu, tant pour les benefices
à nous donnez & conferez par la nature,
& par la grace que nous auons receu, &
que nous esperons de luy, que aussi pour la
crainte de son ire & vengeance. Entre les
benefices qu'il nous a octroyez, le plus grand
est celuy des sacremens: mais celuy de l'autel
est tresgrand: par lequel il veut habiter en
terre avec les hommes, pour leur conserva-
tion & salut, qui est seulement octroyé aux
innocens. Pour tant de graces donc que nous
auons receu de luy, nous ne deuons estre in-
gras enuers sa maiesté, afin que tous les
travaux qu'il a endurez en terre, soyent
tous pour nous

Chap. 5. f. 54

Dieu ne laisse auoir faute d'aucune
chose en ce monde ceux qui obseruent ses com-
mande

TABLE DES

mandemens: mais il les console de graces
infinies tant temporelles que spirituelles,
presentes & futures: desquelles les mes-
chans ont tres-grand besoin. Car la ver-
te est accompagnee de tous les biens, & le
vice de tous les maux.

Chap. 7. f. 68

Persenerer au peché avec beaucoup d'ex-
cuses, & avec deliberation des'amender &
corriger avec le temps, abuse grandement
le Chrestien. pource qu'il s'y aveugle, & se
plonge au dedans, & devient plus addon-
né à mal faire, de maniere que le vice prend
sel pied & racine au cœur que malaisement
l'en peut l'ont tirer.

Cha. 8. f. 9

L'on ne doit prolonger la penitence à la
fin de la vie, pource que malaisement à
ceste heure là l'on acquiert la grace de Dieu,
pour bien mourir. Parquoy celuy qui a mal
vescu, a vne mauuaise fin, & mort pire
que sa vie lequel emportera son salaire selon
ses œuvres.

Chap. 9. f. 83

On ne doit abuser de la misericorde de
Dieu, & sonx esperance d'icelle ne faut
persenerer en peché, car si elle endure &
supporte qu'au monde soyent tant d'in-
fideles, & en l'Eglise tant de mauuais
Chrestiens, & que ceux là se perdent tous,

&

& de ceux
met aussi &
au peché.

L'excus
se du pech
chrestien
spirituels
sont vrais
caduques
mement
ils sont n
sont bons

Le ch
rien aspr
& facile
œuvres
surrecti
noy du

L'ho
pour se
de ses p
Dieu
est pat
offenc
leur d
chast
f. 100

L'

CHAPITRES.

Et de ceux cy un si grand nombre, elle permet aussi & endure que quiconque s'en sert au peché, soit damné. Chap. 10. f. 87.

L'excuse que l'amour du monde soit cause du peché, est fausse & convenable au chrétien charnel, qui n'a goûté les biens spirituels & pourtant mesprise ceux cy qui sont vrais & bons, & faict cas des faux & caduques temporels qu'il ne cognoit mesmement, pource qu'il cognoistroit comme ils sont mauvais, & comme les spirituels sont bons & saincts. Chap. 11. f. 94.

Le chemin de Dieu est maintenant en rien aspre ny difficile, mais rendu agreable & facile, par Iesus Christ, au moyen de ses œuvres, & finalement par la Passion, Resurrection, & Ascension: & puis par l'ennoy du S. Esprit. Chap. 12. f. 98.

L'homme ne doit prolonger à l'advenir, pour se convertir à Dieu & faire penitence, de ses pechez au moyen desquels il a offensé Dieu & son prochain: car tant plus Dieu est patient à supporter tant de pechez & offences, & attend à les punir d'autant leur donne il plus grande penitence & les chastie plus rigoureusement. Chap. 13. f. 106.

L'homme se doit aduiser de soy mesme, & confis

F. a. l.
3111

TABLE DES

considerer qu'il est chrestien, & tient pour certitude & verité tout ce que nostre foy presche & annonce : laquelle le deuot inciter & mouuoir ou par amour ou par crainte. Toutes choses l'appellent à l'amour & seruice de Dieu: entre lesquelles il doit chercher la sapience, & escouter les paroles de Iesus-Christ, lequel est attaché à la Croix. pour son salut.

chap. 14. f. 113.

De la seconde partie.

Toutes les choses perissent excepté l'amour que l'on porte à Dieu. Pour ceste cause le chrestien le doit continuellement aymer: en quoy consiste toute sa felicité: & pourtant l'am. illuminée du saint Esprit se depart du peché, & moyennant la penitence, retourne à Dieu.

Chap. 1. f. 124

Sil'homme considere bien soy-mesme, il verra qu'il est n'ay vne masse de terre, & en la mesme maniere que les bestes brutes mais enuoloppé & subiect à plus grandes miseres qu'elles ne sont; & plus il doit seruir de pasture aux vers, chose espouuanteable & horrible à voir, où l'on ne verra aucun signe ny de noblesse, ny de beaultez, ny de sapience, ny de richesses, mais seulement vn mespris, & contem-

nement

CHA

nement de l'arrogance

Le pecheur est si enuoloppé de son malice qu'il ne peut estre supposé terre pour lequel l'ame est en danger. Le monde, & chastia sours chastie la race de lesquels corrompue cause Iesus-Christ venu en terre: & so & espandant tant a pour sauuer la nostre

Le pecheur, tant prendre sa croix de Iesus-Christ, sans diffuser Penitence que vie. à l'heure que l'ame se depart de son corps sans de pouuoir porter Penitence de ses pechez à s'en repentir, il re & affliction, & d'a été aux plaisirs de ce plus grands les tourments doit auoir esperance ne prolongement pour qu'il puisse auoir: car pte de toute la par ployez.

CHAPITRES.

nement de l'arrogance humaine. chap. 2. f. 127

Le pecheur est serf du diable, & pourtant il ne peut estre supporté ny du ciel ny de la terre pour lequel Dieu semit à destruire le monde, & chastia rigoureusement & toujours chastie la race humaine, à cause des pechez lesquels corrompent l'ame. Et pour ceste cause Iesus-Christ meu de compassion est venu en terre: & souffrant tant de peines, & espandant tant de larmes, a mis son ame pour sauuer la nostre. chap. 3. f. 138

Le pecheur, tandis qu'il est ieune, doit prendre sa Croix de Penitence & suivre Iesus-Christ, sans differer & prolonger sa conversion & Penitence avec esperance de longue vie. à l'heure qu'il sera vieil & impuissant de pouuoir porter le fardau de la Penitence de ses pechez. Car plus il demeurera à s'en repentir, il receura plus grande peine & affliction, & d'autant qu'il se sera delaté aux plaisirs de ce monde, d'autant seront plus grands les tourmens qu'il aura. Il ne doit auoir esperance, ou se promettre de viure longuement pource que c'est la pire chose qu'il puisse auoir: car Dieu demandera compte de toute la partie du temps, mal employez.

Chap. 4. f. 153

On

CHAPITRES.

On ne doit aimer, mais mespriser le monde pour ce que les plaisirs du monde passent quant & luy, cōme l'ombre, & Iesus Christ ne prie iamais pour luy. Pour ceste cause, il le faut laisser arriere, de peur que comme il nous faict naistre pauvres & nuds, ainsi il nous enuoye à la sepulture. Celuy qui le veut vaincre, doit le fuir, avec toutes les mauuaises compagnies, auquel peu d'hommes se sauuent, & plusieurs se damnent & se perdent. Chap. 5. f. 175

La vaine gloire, les richesses, la puissance, les honneurs & les dignitez de ce monde, ne sont qu'ordure, infection & ver horrible: lesquelles choses en fin se conuertiront en ignominie, & confession, avec ceux qui les aiment & poursuyuent: desquels les empeschemens sont aussi tant grands, que il ne peuuent acquerir la gloire de Dieu. Chap. 6. f. 188

Le chrestien doit craindre la mort, mespriser les choses du monde, & se tenir prest, à fin que quand elle viendra, elle ne le surprenne à l'impouruen, de ce qui luy sera nécessaire, & ne meure comme font les meschans accompagné des diables, avec grand espouuantement & crainte: mais comme les

3111

C H
les gens de bien
ioye & plaisir i
reux, & ceux
chap. 7. f. 204

Les ames &
en la beatitude
ils seront glori
cheurs seront e
tristesse pour
ils endureront
ne pouoir pe
les pecheurs s
mais paix a
ques sortir &
Chap. 8. f. 210

Les dam
selon les pec
voyent tousi
la gloire des
veux & co
se ils senten
ils voudroye
Les tourmen
sfaioir du s
desquels D
cheur pour
heure. Pa

CHAPITRES.

les gens de bien, accompagné des Anges, avec
ioye & plaisir infiny: ceux-cy à iamais heu-
reux, & ceux-là eternellement damnez.
Chap. 7. f. 204

Les ames & les corps des iustes auront
en la beatitude celeste, sept dons par lesquels
ils seront glorifiez: mais au contraire les pe-
cheurs seront en tres-grande melancolie, &
tristesse pour la cruauté des tourmens que
ils endureront. Les iustes seront assurez de
ne pouuoir perdre les biens immortels: &
les pecheurs seront desesperer de n'auoir ia-
mais paix avec Dieu, & ne pouuoir or-
ques sortir & eschapper de tant de peines.
Chap. 8. f. 216

Les damnez seront punis diuersement,
selon les pechez qu'ils auront commis. Ils
voyent tousiours & cognoissent les iustes en
la gloire des saincts, & sont pareillement
veux & cogneuz d'eux. Et pour ceste cau-
se ils sentent peines plus grandes, esquels
ils voudroyent que tous fussent condamnez.
Les tourmens d'iceux sont de deux sortes: à
sçauoir du sens & du dommage: au moyen
desquels Dieu chastie eternellement le pe-
cheur pour le peché qu'il a faict en vne
heure. Parquoy tout homme qui se vent.

B

3117

T A B L E D E S
sauuer, doit estre pour le iour du iugement,
libre de toute la coulpe, & pourueu de la
grace diuine.
Chap. 9. f. 227

La troisieme Partie.

Le Chrestien qui se range à Dieu, doit
entrer par la porte de la penitence, faisant
avec contrition, vne bonne confession de
tous ses pechez. A quoy faire luy seruira
fort de s'exercer tous les iours à diuerses
prieres, & es considerations de la mort &
iugement final. Chap. 1. f. 239

L'homme qui desire induire son cœur, à
l'horreur & haine du peché & la crainte
de Dieu, doit se retirer en quelque lieu se-
cret, & s'adonner à la consideration de la
bonté du ciel, & des iniquitez de la terre.
Chap. 2. f. 243

En la premiere consideration le Chre-
stien doit esplucher la multitude des pechez
mortels qu'il a commis. Chap. 3. f. 244

En la seconde consideration, l'homme
pense & considere, que par le peché, il perd
la grace du s. Esprit, l'amitié & protection
paternelle de Dieu, avec toute la partici-
pation des biens de l'Eglise, & des merites
de

C H A P I
de Iesus Christ.
En la troisieme consi-
ter les bienfaicts de Dieu
à fin que de luy mesme
prenne de soy-mesme ve
ingrat enuers son cre
Chap. 5. f. 250

En la quatrieme con-
stien doit noter & consi-
Dieu, & les iniures qu
peché, preferant à iceluy
sant plus de cas des ch
de sa maiesté.

En la cinquieme co
comme Dieu hait le pec
bre d'hommes que par
reuses peines, il a chasti.
Chap. 7. f. 254

En la sixiesme con-
ter la mort, le iugement
fer, & combien est fa
separation de l'ame &
de la mort, laquelle par
cir costances, est comble
8. f. 261

En la septiesme con-
penser & mediter.

CHAPITRES.

de Iesus Christ.

chap. 4 f. 246

En la troisieme consideration il faut noter les bienfaits de Dieu envers l'homme: à fin que de luy mesme il se confonde, & prenne de soy-mesme vengeance d'estre tant ingrat envers son createur tant liberal.

Chap. 5 f. 250

En la quatrieme consideration, le Chretien doit noter & considerer le mepris de Dieu, & les iniures qu'il luy fait, par le peché, preferant à iceluy le monde & faisant plus de cas des choses mondaines, que de sa maiesté.

Chap. 6 f. 252

En la cinquieme consideration, l'on note comme Dieu hait le peché, & le grand nombre d'hommes que par diverses & rigoureuses peines, il a chastiez à cause d'iceluy.

Chap. 7 f. 254

En la sixieme consideration il faut noter la mort, le iugement & les peines d'Enfer, & combien est fascheuse & amere la separation de l'ame & du corps, par le moye de la mort, laquelle par diuers accidents & cir costances, est comblee de douleurs.

Chap. 8 f. 261

En la septieme consideration, il faut penser & mediter, comme Iesus Christ

T A B L E D E S

sera terrible au iour du iugement, pource
que son visage ne monstrera autre chose
que vengeance, laquelle le pecheur ne pour-
ra fuir pource qu'il faudra rendre compte
de tout ce que l'on a fait & pensé en ce
monde.

Chap. 9. f. 266

En la huitiesme consideration, il faut
mediter & considerer la terreur des pei-
nes d'enfer, lesquelles seront eternelles, &
sur tout, la douleur & desplaisir d'auoir
perdu Dieu, sans aucune esperance de le
pouoir iamais regagner & recouurer.

Chap. 10. f. 270

De la quatriesme Partie.

Le Chrestien doit faire en la priere prin-
cipalement toutes ces choses, à sçauoir ren-
dre graces à Dieu, & offrir soy mesme à sa
diuine maïesté, s'exerceant en l'acte de son
amour, és œuvres de misericorde: & priant
pour ceux de l'Eglise sainte qui en ont be-
soin.

chap. 1. f. 274

Le Chrestien auant qu'il s'exerce aux
prieres, se doit preparer, considerant qui
est Dieu, lequel est le Roy des Roys, Crea-
teur, Pere, bienfaicteur, Redempteur &
Sauueur:

Sauueur: auquel
fices, les reueren-
Chap. 2. fol. 275

Le Chrestien
mencement de l
posant deuant la
laquelle est par
humilité, il se
chez, avec fer-
& corriger.

La preparati-
on doit remer-
par luy receux.

De la c

De la p

Qui est la
pour l'acquiescer.

Des princip
la contrition: sç
doulleur des pec-
Des considera-

der à auoir des
chez, & premie
seux.

CHAPITRES.

Sauueur : auquel sont deus tous les sacri-
fices, les reuerēces, les loüanges & honneurs.

Chap. 2. fol. 279

Le Chrestien se doit preparer au com-
mencement de l'exercice spirituel : se pro-
posant deuant les yeux, la presence de Dieu,
laquelle est par tout : & avec reuerence &
humilité, il se doit accuser de tous ses pe-
chez, avec ferme volonté de s'en amender
& corriger.

Chap. 3. f. 281

La preparation estant faicte, le Chre-
stien doit remercier Dieu, des dix benefices
par luy receux.

Chap. 4. f. 287

De la cinquiesme Partie.

De la premiere Partie de la
Penitence.

Qui est la contrition, & des moyens
pour l'acquérir.

Chap. 1. f. 396

Des principaux moyens pour acquérir
la contrition : Specialement du desplaisir &
doulueur des pechez.

Chap. 2. f. 400

Des considerations qui nous peuuent ay-
der à auoir desplaisir, & horreur des pe-
chez, & premierement de la multitude d'i-
ceux.

Chap. 3. fol. 408

B 3

TABLE DES

Seconde consideration de ce qui se perd
par le peché. Chap. 4. f. 407

Troisiesme consideration de la Majesté
de Dieu contre la bonté en laquelle nous
pechons. Chap. 5. f. 411

Quatriesme consideration de l'injure
que l'on fait à Dieu par le peché. Chap.
6 fol. 413

Cinquiesme consideration de la haine
que Dieu a contre le peché. Chap. 7. f. 414

La sixiesme consideration de la mort,
de ce qui s'en ensuyt apres icelle. Chap. 8.
fol. 418

La septiesme consideration qui procede
des benefices de Dieu. Chap. 9. f. 419

Oraison pour exciter en l'ame, le des-
plaisir & la douleur des pechez. Chap. 10.
fol. 421

Priere pour demander pardon des pe-
chez. Chap. 11. f. 426

Des gands fruiets qui procedent de la
vraye contrition. Chap. 12. f. 430

De la seconde partie de la Penitence,
à sçauoir de la Confession.

En laquelle se doyent observer sept cho-
ses. Chap. 1. f. 434

Second aduis, comme se doit confesser le
nombre des pechez. Chap. 2. f. 436

Troisies

CHAPITRES.

Troisiesme aduis, des circonstances
de la confession. Chap.

Quatriesme aduis, comme il ne
faut autre chose que l'espece
de la confession. Chap. 4. f. 440

Cinquiesme aduis, comme se d-
oit les pechez de la pensee. Cha

Sixiesme aduis, comme l'ho-
me doit conseruer la renommee du procha

Des cas esuels la confession e-
st necessaire. fol. 444

Memorial des Peches
Certaines accusations au com-
mencement de la Confession.

Aduis general quel est le p-
eché mortel & quel le veniel.

De la troisieme partie de
la Penitence, à sçauoir:

De la satisfaction.
De l'origine & occasion d-
elle.

De trois principales au-
tels, par lesquelles nous satisfaisons à Di-
eu. fol. 481.

De la sixiesme par-
tie de la Penitence, de la preparation requi-
se pour la communion.

T A B L E.

186. 137

La vie spirituelle de l'ame consiste en la
charité. 474

Il faut accomplir ses vœux. 453

Utilitez qui procedent de la consideration
de la mors. 265

Z

Combien le zeile des ames est agreable à
Dieu. 725

F I N.

T A B L E.

V

La vertu est accompagnée de tous biens.

76

Les Vertus requises à la priere. 280

Trois Vertus Theologales. 450

Nous sommes tenus d'auoir enuers Dieu
les trois Vertus Theologales. 447.

448

Toute vertu consiste au milieu.

Quelle est la viande de l'enfant au ventre
de sa mere. 128

Quelle est la viande spirituelle. 520.

521

Le vice est accompagné de tous maux.

75

Les trois vices principaux. 162

Si la vie a esté mauuaise, la mort le sera
semblablement. 85

La vie du Chrestien quelle elle doit estre.

91

Combien est grande nostre vilité en ceste
vie. 139

Combien la vie humaine est dommageable.

184

Combien nostre vie est briefue. 186.

La vie est vn leger cours de la mort.

186

186. 187

La vie spirituelle de
charité.
Il faut accomplir ses
Vrilitez qui procedent
de la mort.

Combien le zele de
Dieu.

F

T A B L E.

Par les signes euidens, nous ne pou-
uons iuger aucun bon ou mauuais.

90

Trois signes par lesquels l'on cognoist com-
bien le peché est agreable au diable.

143.

Le subiect doit estre obeïssant à son su-
perieur.

456

T

Tabita merita par les prieres de saint
Pierre, d'impetrer la vie.

34

Personne ne se peut excuser des tentations.

141

La tentation est le signe qui va deuant la
consolation.

141

Les faux tesmoignage s'entend en plu-
sieurs sortes.

452

Tiltres qui se donnent à Dieu, & par quels
moyens nous iuy deuons correspondre.

279

Les tourmens qu'endurent les meschans en
Enfer.

22

Les grands tourmens d'enfer.

234

On peut tuer en deux sortes, spirituelle-
ment & corporellement.

457

T A B L E.

Le propre de tous les Sacremens.	306
Tant plus les Sacremens sont excellens, ils requierent d'autant plus grande appareil & pureté.	306
Les Sacremens ne sont autre chose, qu'un canal du ciel, par où coulent les graces du saint Eſprit.	332. 333
Les Sacremens sont les medecines & remedes de nostre debilité.	332. 333
A quelle fin ont esté instituez les Sacremens.	ibid.
Pourquoy en tous sacrifices l'on vſoit de sel.	485
En quoy nous devons chercher nostre ſapience.	120
Satisfaction que c'eſt.	160
La ſatisfaction conſiſte en trois choſes.	162
Le ſcandale eſt un grand peché & offenſe.	438
Le ſel ſignifie diſcretion & temperance.	485
Tous nos ſens ſeront tourmentez en Enfer.	45
Combien ſera eſpouventable la ſentence finale de Dieu.	20. 21
Le ſerf du diable ne peut faire œuvres meritoires en tel eſtat.	147

Par

Par les ſignes
 nom iuger aucun
 90
 Trois ſignes par leſquels
 bien le peché eſt aggr
 143. 144
 Le ſubieſt doit eſtre ob
 perieur.

Tabita merita par
 Pierre, d'impetrer
 Perſonne ne ſe peut

141
 La tentation eſt le
 conſolation.

Les faux teſmoign
 ſieurs ſortes.

Titres qui ſe don
 moyens nous

279
 Les tourmens qu
 Enfer.

Les grands ton
 On peut tuer
 ment & co

quel sortit de vostre costé, ouuert du
fer de la lance, en si grande quantité; &
ce avec le peu de graces que ie vous
peux rendre, vous priant que par ces
merites, il vous plaise pardonner mes
pechez, purifier mon ame, & la con-
duire en la gloire celeste, qui
vivez & regnez és siecles
des siecles. Ainsi
soit-il.

Qq 5

FIN.

492 DE LA COMMUNION,
plusieurs sources. Je vous offre cha-
cune petite goutte de ce sang precieux. Je
vous offre ceste mansuetude & beni-
gnité, au moyen de laquelle vous avez
supporté la contradiction & les vitupe-
res de ces meschans, lesquels se
coüans la teste, se moquoyēt de vous; &
neantmoins en les excusans, vous
priez Dieu, vostre Pere, pour eux. Je
vous offre donc tout cecy, avec le peu
de graces que ie vous peux rendre, à
fin que par ces merites, vous me par-
donniez mes pechez, vous purifiez
mon ame, & la meniez en la vie eter-
nelle.

O mon doux S A V V E V R pour tou-
tes mes vanitez, negligences, & for-
faits, ie vous offre les incomprehen-
sibles tourmens que vous endurastes,
lors qu'estant de tous costez abandon-
né aux forces des miseres & angoisses,
& esloigné de toute consolation, vous
estiez piteusement pendant en Croix,
entre deux larrons. Je vous offre la
grande soif que vous endurastes, & la
pieté & reuerence, de laquelle ayant le
chef baissé & incliné au Pere, vous luy
recommandastes vostre esprit. Je vous
offre ce pitoiable & salutaire sang, le-
quel

L I V R E
quel sortit de vostre
fer de la lance, en fi-
ce avec le peu de
peux rendre, vou-
merites, il vous
pechez, purifier
duire en la g
vinez &
des

lesquels, par derision, vous saluoyent,
crachoyent contre vostre digne face, &
vous frappoyent avec le roseau ou can-
ne qu'ils auoyent en la main. le vo^r offre
ceste piteuse lassitude de vostre corps
affainct, ces pas tant recreus de vos
pieds, & ceste charge tant pesante de la
Croix que vous avez portee sur vos es-
spauls le vous offre la sueur & la soif,
que vous avez enduré en la Croix, avec
plusieurs autres maux que vous avez
patiemment supportez. le vous offre
toutes ces choses avec le peu de graces
que ie vous peux rendre, priant vostre
imense & infinie pitié & misericorde,
qu'il vous plaise pour ces merites, par-
donner mes pechez, purifier mon ame,
& la conduire en la vie eternelle.

O tres doux Iesys, ie vous offre
pour tous mes pechez les tres cruelles
douleurs que vous avez endurees lors
que vous leuant & ostant la robe, qui
estoit attachee à la chair, se renouuel-
lerét les playes des coups que vo^r auiez
receuz, lors que vos pieds & vos mains
furent attachez à la Croix, avec des
clous, lors que vos membres furent des-
ioincts, lors q^{ue} vostre precieux sang cou-
la de vos playes, comme vne riniere de